



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 8 AVRIL 2022 à 20 H 30

(ce compte-rendu devra être approuvé par le prochain Conseil Municipal)

Convocation envoyée le 30 mars 2022 par mail aux conseillers municipaux.

Présents : Stéphane Galdemas, Edith Sylvestre, Eric Ketley, Christian Tribu, Eric Tracol, Olivier Reboul, Alexandre Barbe, David Broc.

Absents excusés : Lily Forgas, Emmanuel Hareau qui donne pouvoir à Olivier Reboul.

Absent : Hervé Galland .

Président de séance : le Maire : Stéphane Galdemas, secrétaire de séance : Edith Sylvestre.

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 11 mars 2022

Le compte rendu de la séance du 11 mars 2022 est approuvé par 6 voix pour, 2 abstentions (Olivier Reboul et Emmanuel Hareau absents à la séance du 11 mars), une voix contre, Eric Tracol qui donne les raisons suivantes :
la phrase : Colis de Noël : " personne n'est volontaire pour aider Edith Sylvestre " ne reflète pas la réalité des propos, elle est à remplacer par « Eric Tracol propose son aide pour leur distribution mais personne n'est volontaire pour aider Edith Sylvestre à leur préparation » .

Le maire propose que les points 2 3 et 4 de l'ordre du jour fassent l'objet d'une présentation commune.
Le Conseil en est d'accord.

Eric Ketley présente des tableurs (annexés au présent compte rendu) qui présentent les comptes administratifs et de gestion, tous deux similaires, les résultats de l'exercice 2021 et leur affectation proposée, et le projet de budget primitif 2022 établi sans changement des taux d'imposition .

Les points marquants de cette présentation sont :

- un budget de voirie pas complètement dépensé en raison des difficultés rencontrées pour trouver des entreprises ;
- des charges de personnel qui sont en baisse compte tenu des remboursements attendus d'un agent placé en délégation syndicale ;
- la fin des dépenses et recettes liées à l'assainissement collectif qui a été confié au SIEA à partir du 1^{er} janvier 2022 ;
- la somme estimée à 12.000 € que doit la SAUR à la commune au titre des redevance d'assainissement qu'elle a encaissé mais n'a toujours pas versée.

Tous ces points se constatent en mettant en regard des lignes de recettes et des lignes de dépenses . La lecture n'est donc pas facile d'autant que le payeur a demandé certains changements de comptes.

En synthèse, en raison d'un emprunt surabondant réalisé à l'occasion de la construction de l'assainissement collectif, la commune dispose d'une trésorerie importante qui se traduit par d'importantes sommes en investissement qui ne seront probablement dépensées qu'à l'issue de l'étude sur le patrimoine . Le résultat de fonctionnement de 26.600 € pour 2021, montre la réalité de notre possibilité d'investissement qui est fragile notamment au regard de la dotation départementale pour la voirie qui est de 12.000€, et il n'est pas certain qu'elle sera reconduite en 2022.

2 - Approbation du Compte de Gestion du Compte Administratif et affectation du résultat de l'exercice 2021

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

En l'absence du maire, le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.

3 - Vote des taux communaux 2022

Les taux 2022 sont inchangés par rapport à 2021.

Approuvé à l'unanimité.

4 - Approbation du Budget Primitif pour l'exercice 2022

Le budget primitif 2022 est approuvé par 8 voix pour et une abstention, Eric Tracol qui aurait souhaité que la dépense prévue pour les bornes électriques soit estimée par le SDED, même s'il lui est répondu que l'emplacement de ces éventuelles bornes ne sera défini que par l'étude sur le patrimoine en cours.

5 - Subventions aux associations

Edith Sylvestre présente les propositions de la Commission Vie de la commune :

* ADMR : demande de subvention pour permettre aux intervenants à domicile de bénéficier d'une formation aux premiers secours, et pour soutenir les ateliers d'éveil, accord de la Commission pour une subvention de 300 €, le Conseil demande de porter cette subvention à 500€, Edith Sylvestre ne participe pas au vote car membre de l'ADMR, approuvé à l'unanimité ;

* Trouble Champêtre : spectacle ouvert au public et le lendemain atelier ouvert d'initiation aux arts du cirque. Christian Tribu qui a des liens familiaux avec cette association ne participe pas au vote. A l'unanimité, le Conseil accorde une subvention de 500€;

* Permaveillards : journée portes ouvertes le 3ème week-end de septembre avec des conférences sur la permaculture, ouvert à tous . Vote unanime pour une subvention de 100€ ;

* Déficit du cœur : formation aux gestes qui sauvent. Vote unanime pour attribuer à Déficit du cœur une subvention égale à 15€ par participant à cette formation, dans la limite de 300€ (ce qui correspond à 20 participants) .

6- Décision du maire

Le maire a signé un contrat de location de la licence IV avec M.Eric Vincent, affectée au restaurant le Smile », pour 100€ par mois, sur 9 mois minimum par an. Un débat s'engage sur le fait de ne pas avoir établi un contrat sur 12 mois. Ces 9 mois ont été établi en négociation avec M.Vincent, en tenant compte de la taille de la Commune et des pertes financières que subira le Comité des fêtes qui exploitait précédemment cette licence. Tous les conseillers ont été consultés avant la signature de ce contrat.

7 - Questions diverses

* Conformément aux décisions du Conseil du 11 mars 2022, à l'occasion d'un Conseil Communautaire, le maire a questionné l'ensemble des représentants de la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux (CCDB) pour savoir s'il seraient d'accord pour réfléchir à la mise en place de politiques de mutualisation ou de partage, des moyens matériels ou de personnels pour les petites communes. Réponse négative, pas de volonté d'avancer dans cette direction ;

* Étude patrimoine : les bureaux d'étude vont faire des propositions fin avril, tant pour l'étude patrimoine que pour le projet d'aménagement du vallon de la Malle. Le groupe de travail dédié se réunira le 17 mai à 9h ;

* La vente à la commune des terrains « Pellegrini », sous la rue de la Malle, pourrait intervenir prochainement ;

* La parcelle de terrain sur laquelle est située le réservoir de la plaine a été modifiée pour être en accord avec les voiries environnantes. C'est le Syndicat des eaux (SIEBRC) qui a autorité pour gérer cette affaire ;

* Défense incendie : le règlement départemental actuel est difficilement applicable car il induit des dépenses trop importantes pour les communes : pour Rochebaudin, il faudrait 7 bâches ou réservoirs de 30m³ et 1 de 120 m³. Ce règlement devrait être revu (citernes mobiles ?). Il a quand même été demandé aux bureaux d'études travaillant sur notre patrimoine d'intégrer un réservoir de 120m³ près de l'église, qui permettrait de couvrir à lui seul 60 % de la population ;

* Il est reproché au maire de ne pas avoir transmis aux conseillers la lettre qui a été envoyée au Président Départemental des chasseurs au sujet des difficultés rencontrées avec l'ACCA de Rochebaudin. Cette lettre se veut ouvrir des négociations, ce qui est peu compatible avec une large diffusion. Le maire demande aux conseillers quels sont les documents dont ils souhaiteraient être destinataires . Aucune réponse n'a été donnée à cette question.

la séance est levée à 23h30